COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du mardi 2 juillet 2024

MEMBRES PRESENTS

> Représentants des personnels exerçant leurs fonctions dans Université Paris-Est ou dans les établissements membres

■ Professeurs et personnels assimilés des universités – A

- Nadia Haddad
- Arnaud Le Ny
- Stéphane Jaffard

■ Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des universités – B

- Artemisa Flores Espinola
- Bruno Polack

■ Personnels BIATSS, ITA et assimilés exerçant au sein de l'établissement Université Paris-Est - C

- Fatima de Freitas
- Audrey Adeagbo

■ Personnels BIATSS, ITA et assimilés exerçant au sein des établissements membres – D

- Sabine Hermenault

■ Usagers étudiants en licence ou master ou équivalent qui suivent une formation dans UPE ou dans un établissement membre – E

- Mohammadreza Hagheghe

> Personnalités qualifiées

- Joël Cuny, ESTP
- Nicolas Canivet, ANSES

> Représentants des établissements membres

- École des Ponts ParisTech : Gilles Robin
- EnvA : Renaud Tissier
- UPEC : Jean-Luc Dubois Randé
- Université Gustave Eiffel : Gilles Roussel

> Président d'Université Paris-Est : Alexandre Maitrot de la Motte

B) MEMBRES REPRESENTES

- Madhi Zargayouna représenté par Stéphane Jaffard
- Yamin Leprince représentée par Nadia Haddad
- François Brouat représenté par Audrey Adeagbo
- Mathilde Chaumont représentée par Jean-Luc Dubois Randé
- Sonia Neurrisse représentée par Alexandre Maitrot de la Motte

C) MEMBRES ABSENTS / EXCUSES

- Sébastien Sigiscar, représentant des personnels BIATSS, ITA et assimilés exerçant au sein des établissements membres – D
- Virginie Ehrlacher, représentante des enseignants et personnels assimilés des universités - B
- Angela Pascoa Dos Santos, représentante de la Région Île-de-France

INVITES

> Invités de droit avec voix consultative

- Frédéric Bourquin, 1er vice-président en charge des projets d'Université Paris-Est
- Bénédicte François, vice-présidente en charge du Doctorat d'Université Paris-Est et référente égalité d'Université Paris-Est
- Éric Leonel, responsable politique Pépite 3EF d'Université Paris-Est
- Lina Boitier, secrétaire générale d'Université Paris-Est
- Nelly Tocko, agente comptable d'Université Paris-Est
- Julien Sebag, représentant du recteur de la Région académique Île-de-France
- Nathalie Beaulnes-Sereni, représentante du Conseil départemental de Seine-et-Marne

> Autres invités

- Hervé Charrue, CSTB
- Éric Domain, Assistance Publique des Hôpitaux de Paris
- Héléne Rouard, Établissement français du sang
- Nicolas Paparoditis, Institut national de l'information géographique et forestière
- Corinne Belier, Laboratoire de Recherche sur les Monuments Historiques
- Laëtitia Huiart, Santé Publique France
- Élodie Arnoult, Université Paris-Est

❖ Le président d'Université Paris-Est ouvre la séance à 14 heures 37.
Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration est ouvert.

L'un des points à l'ordre du jour étant consacré à la dissolution de l'établissement et à l'avenir de la politique du site Paris-Est, le président d'Université Paris-Est indique à titre liminaire qu'il a souhaité que les établissements associés à la ComUE soient présents durant cette séance, en sus des membres du Conseil d'administration. Il présente et accueille Lina Boitier, nouvelle Secrétaire générale d'Université Paris-Est.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 12 MARS 2024

Le président demande aux membres du Conseil d'administration s'ils souhaitent formuler des remarques ou apporter des modifications au compte rendu de la séance du 12 mars 2024. Aucune demande n'est formulée en ce sens.

Première délibération
Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 12 mars 2024.

2. POINT D'INFORMATION DU PRESIDENT

a. La formation doctorale

Bénédicte François, Vice-présidente en charge du doctorat d'Université Paris-Est et Référente égalité d'Université Paris-Est, informe les membres du conseil d'administration des travaux menés par l'équipe de la mission doctorale.
Dans le cadre de l'évaluation HCERES, le rapport du collège doctoral de Paris-Est a été rédigé et rendu le 14 juin 2024.
Les candidatures de docteures et docteurs de l'Université Gustave Eiffel et de l'UPEC ont été sélectionnées pour le prix de la Chancellerie 2024.
Il a aussi fallu travailler sur la promotion du doctorat à l'international puisqu'une baisse du nombre de docteures et docteurs internationaux est constatée. Le Département des études doctorales a souhaité accentuer sa communication sur les activités d'acc&ss Paris-Est qui accompagne les doctorantes et doctorants dans leurs démarches administratives pour leur venue en France.
Concernant la procédure de l'habilitation à diriger les recherches, les règles liées à la composition des jurys et à la désignation des rapporteurs ont été revues pour plus de clarté. Il est rappelé qu'une dérogation est indispensable pour permettre la direction d'une thèse sans être titulaire d'une HDR.
Un bilan a été réalisé sur les comités de suivi individuels de thèses, et il est proposé d'accélérer le calendrier avec des réunions des CSI avant l'été.
Par ailleurs, un nouveau catalogue des formations doctorales sera élaboré pour l'année universitaire 2024/2025. Durant cette année universitaire, 480 doctorantes et doctorants ont suivi 82 formations. 12 formations ont été annulées en raison d'un nombre insuffisant de participants. Les doctorantes et doctorants aimeraient davantage de formations organisées en distanciel et plus de formations dispensées en anglais.
Enfin les universités du site se seraient engagées à maintenir les aides à la mobilité et à la cotutelle pour les doctorants ainsi que les professeurs invités.
Pour finir, le concours « Ma thèse en 180 secondes » s'est déroulé le 19 mars 2024 et a permis à deux candidates de se distinguer.

Concernant la procédure HDR, Arnaud Le Ny souhaite savoir s'il est possible pour un candidat de déposer son manuscrit lors de son inscription.
Bénédicte François répond qu'un candidat qui a rédigé son manuscrit peut s'inscrire et soutenir. Il est aussi envisageable de s'inscrire et d'organiser une soutenance dans l'année qui vient. Il est toutefois conseillé de conserver un certain délai entre la demande et la soutenance. De plus, si le manuscrit n'a pas été finalisé, il n'est pas indispensable de procéder à la composition du jury et des rapporteurs.
Arnaud Le Ny fait remarquer qu'il est rassurant pour les candidats de soumettre une idée de composition et d'attendre sa validation. Cependant, la procédure disponible sur le site Web de Paris-Est Sup donne l'impression qu'il faudrait transmettre le document dans l'immédiat.
Bénédicte François estime qu'il est préférable d'avoir transmis le manuscrit si le candidat demande une validation du jury et des rapporteurs. En effet, cette désignation s'accompagne d'une soutenance à très brève échéance.

Nathalie Beaulnes-Sereni (Conseil départemental de Seine-et-Marne) informe les membres du conseil d'administration du développement et de l'utilisation de l'application « Orientis77 » qui recense l'ensemble des offres de formations sur le territoire. Il n'est pas certain que les formations doctorales et HDR soient incluses dans le catalogue interactif. Un travail commun est donc nécessaire pour les recenser et contrer la baisse de candidatures au doctorat notamment.

b. La missions de projets

Frédéric Bourquin, 1er Vice-président en charge des projets d'Université Paris-Est, revient sur la

matinée scientifique du 23 avril, dont la thématique portait sur les JOP. Les enjeux économiques et sanitaires ont été mis en lumière, tout comme les prémices d'une démarche d'innovation.
Concernant le PUI SEVille, un premier comité de suivi organisé par le DRARI Île-de-France s'est tenu au mois d'avril et le second se tiendra en novembre. Le projet étant en phase d'amorçage avec une enveloppe de 2,5M€, il sera nécessaire de lever des fonds supplémentaires pour soutenir les projets existants dans le portefeuille du site de Paris-Est. De nouveaux projets seront également lancés avec, notamment, une quarantaine de projets de *start-up* identifiée. Le consortium est en pleine évolution, avec une demande de transfert du portage du projet de la ComUE vers l'Université Gustave Eiffel. Différentes journées de sensibilisation ont été organisées et elles ont permis de constater que de nombreux jeunes souhaitent monter des projets d'innovation, notamment des *start-ups*. Les établissements du consortium sont fortement mobilisés dans le PUI, avec la mobilisation de personnel permanent sur le projet. Pour continuer, la fondation de la « Maison SEVille » est envisagée, sous une forme digitale (infrastructures de données). Elle permettrait de croiser des sujets et données relatifs à la santé, à la construction, etc. L'objectif étant de créer de la connaissance et de soutenir les entreprises proposant des services aux territoires.

c. Pépite 3EF

Éric Léonel, responsable politique Pépite 3EF, revient sur les AAP à destination des étudiantes et étudiants entrepreneurs : 7 candidatures ont été déposées pour le prix Pépite *start-up* Île-de-France. 5 projets d'étudiants entrepreneurs ont été lauréats pour le concours organisé par 3EF avec le soutien de la Région « Booste ton projet ».
3EF et les Pépite d'Île-de-France coordonnent un incubateur éphémère ICC (Industries culturelles et créatives) porté par la Délégation aux entreprises culturelles du Ministère de la Culture et le MESR. 20 étudiants entrepreneurs seront incubés durant trois jours en septembre 2024 et bénéficieront d'un accompagnement dans leur projet de création d'entreprise dans le domaine de la culture. Un autre projet a comme vocation d'identifier au sein de chaque PEPITE Île-de-France trois candidats dont le projet de maturation est assez avancé, l'objectif étant d'amplifier le potentiel de réussite de ces porteurs.
Cette année, Pépite 3EF compte 153 bénéficiaires du Statut national d'étudiant-entrepreneur (SNEE), 24 d'entre eux sont d'ailleurs inscrits au diplôme d'étudiant entrepreneur. 111 nouvelles candidatures ont été effectuées et 100 demandes de renouvellement ont été formulées. Le nombre de candidatures est en baisse par rapport à l'année dernière (283 bénéficiaires), ce qui peut notamment s'expliquer par le fait que les équipes ont davantage travaillé sur des dossiers qualitatifs, sans chercher à faire du quantitatif. Le label Pépite a été attribué jusqu'à la fin de l'année 2024 et une revoyure aura lieu au mois d'octobre. Il s'avère indispensable que les référents entrepreneuriat des établissements puissent accompagner et alimenter la base de données ministérielle Pépitizy : le taux de recouvrement de 80 % demandé par le ministère n'est pas atteint. Les établissements partenaires de Pépite 3EF seront donc relancés.
Pour terminer, Pépite 3EF a organisé l'événement « Tous labellisés ! » en avril 2024 et trois projets lauréats ont été récompensés.

3. APPROBATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022-2023 DE LA COMUE UNIVERSITÉ PARIS-EST

Le rapport social unique est présenté par Fatima de Freitas, directrice des Ressources humaines d'Université Paris-Est. Le document a été soumis au Conseil social d'administration le 6 février 2024.

Depuis plusieurs années, les effectifs diminuent. Une nouveauté doit toutefois être mise en lumière : par le passé, la majorité des personnels était des doctorants contractuels et il semblerait que les répartitions évoluent au cours de la période. Fatima de Freitas évoque les faits marquants de l'année : la labellisation en tant que Pôle universitaire d'innovation du projet SEVille et la constitution du Comité social d'administration propre à la ComUE.
Concernant les mouvements de personnel, 6 agents ont été recrutés : 3 ont été affectés au DED et 3 autres ont été recrutés pour des fonctions supports. Les flux sortants ont concerné six agents, dont

deux affectés à des fonctions supports. Un recrutement a été effectué au sein du Pépite 3EF pour remplacer un départ. Un autre recrutement a été réalisé au sein de la mission de projets répondant à une création de poste. Ainsi, en dehors des contrats doctoraux et des fonctions jeunes chercheurs, les effectifs restent stables.
Par ailleurs, le volume des formations a augmenté : 27 agents ont suivi 14 formations différentes. Au titre de l'année 2022-2023, le total d'heures de formations s'élève à 552 heures. La hausse du volume d'heures est liée à la mise en place d'un cycle de formations portant sur le management. Plusieurs séminaires ont été organisés. Il est à noter que des modules ont été mis en place pour les encadrants, mais aussi pour les encadrés.

Deuxième délibération
Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le rapport social unique 2022-2023.

4. EXONÉRATION DES DROITS D'INSCRIPTION EN DOCTORAT 2024-2025

Le président informe les membres du Conseil d'administration que 77 doctorants sont encore inscrits à la ComUE. Les autres sont désormais inscrits dans les différents établissements co-accrédités pour chacune des écoles doctorales. La démarche entreprise est commune avec les deux universités et les deux écoles au regard des doctorants inscrits dans les établissements.
Les doctorants inscrits durant l'année universitaire 2023-2024 et soutenant leur thèse entre le 1er septembre et le 31 décembre 2024 sont exonérés du coût d'inscription selon les textes officiels en vigueur. Ceux soutenant leur thèse entre le 1er janvier et le 31 janvier de l'année suivante ne sont pas éligibles à cette exonération. En revanche, il est possible de bénéficier de ce dispositif, sur décision du chef d'établissement, dans la limite de 10 % des effectifs globaux. Peuvent donc également bénéficier d'une exonération totale ou partielle du paiement des droits d'inscription les étudiants qui en font la demande en raison de leur situation personnelle, ainsi que ceux dont l'inscription répond aux orientations stratégiques de l'établissement. Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver l'exonération des droits d'inscription des doctorants, inscrits durant l'année universitaire 2023-2024 et soutenant leur thèse entre le 1er janvier 2025 et 31 janvier 2025.

Troisième délibération
Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'exonération des droits d'inscription des doctorants soutenant leur thèse entre le 1er janvier 2025 et 31 janvier 2025.

5. APPROBATION DE LA TARIFICATION EXTRA-COMMUNAUTAIRE DES SERVICES DEDIES DE PEPITE 3EF

Éric Léonel rappelle qu'à l'occasion de la réponse à l'AAP « Esprit d'entreprendre » en 2020, le grand jury a mis en avant l'importance pour Pépite 3EF de pouvoir générer des ressources propres pour son développement et pour soutenir les projets des étudiants entrepreneurs. En 2021, une grille tarifaire a été proposée et adoptée, permettant à Pépite 3F de proposer aux établissements qui le souhaitent, hors du périmètre de la ComUE, des prestations d'accompagnement pour la mise en œuvre d'actions liées à l'entrepreneuriat. Parmi les prestations proposées :

- Le *challenge* entrepreneurial, organisé sur une journée. Il existe deux types de tarifs :
  - un tarif « éducation » (pour les lycées par exemple) ;
  - et un tarif « hors éducation » (établissements privés par exemple).
- Le Hackathon, organisé sur deux journées consécutives incluant une nuit. L'accompagnement, plus important justifie un tarif plus élevé, pour un groupe allant de 60 à 100 participants.
- L'accompagnement individuel, adapté pour accompagner au sein d'un établissement quelques étudiants développant un projet entrepreneurial. La tarification varie selon qu'il y ait une coconstruction avec l'établissement ou un accompagnement direct par le Pépite 3EF. Il est également possible d'offrir un accompagnement ou un soutien via des modules à distance (SPOC LABCI).

Arnaud Le Ny rappelle que l'UPEC, ainsi que d'autres établissements, doivent faire face à de grosses difficultés budgétaires, ajoutant qu'ils souffrent d'un véritable manque de financement pour assurer l'essentiel des missions. Des économies sont réalisées dans tous les secteurs et certains postes sont gelés. Un manque de temps doit aussi être mis en lumière. Il fait part de son exaspération face au fait que l'essentiel de l'activité d'Université Paris-Est consiste à soutenir l'entrepreneuriat étudiant.

Quatrième délibération
Le Conseil d'administration approuve à la majorité des voix la tarification extra-communautaire des services dédiés de Pépite 3EF avec 2 voix défavorables et 1 abstention.

6. DISSOLUTION DE LA COMUE UNIVERSITÉ PARIS-EST ET AVENIR DE LA POLITIQUE DE SITE DE PARIS-EST

Le président informe les membres du Conseil d'administration qu'à la demande du ministère de tutelle, la politique de site de Paris-Est doit passer d'un système d'établissement public, avec quatre établissements membres et treize établissements associés, à un système de coordination territoriale dans le cadre d'une convention qui liera les deux universités du site.
La ComUE et les universités vont devoir travailler pour que la transition se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Pour mémoire, à l'occasion de la réunion du Conseil d'administration du 12 mars 2024, des points de vigilance avaient été identifiés par le président de la ComUE :

- la situation des personnels ;
- la qualité de la formation doctorale ;
- le PUI ;
- les relations entre les établissements membres et associés ;
- les objets communs ;
- la nécessité de continuer à mener une politique scientifique de site.

La dissolution s'inscrit dans le cadre d'une politique globale dont il ressort que, en l'absence de fusion des universités, il n'y a plus de raison de maintenir un système de ComUE. Mais l'ensemble des activités de cette dernière a vocation à être poursuivi. Il convient donc de réfléchir à la manière dont la ComUE va continuer l'activité dans l'attente que celle-ci soit reprise par les universités dans un cadre conventionnel. Les contrats des agents de la ComUE devraient également être repris par les universités. Les personnels de la ComUE se retrouvent dans une situation difficile et doivent connaître rapidement les propositions qui leur seront faites. Le président précise avoir présenté au Conseil des membres, le 17 juin 2024, des fiches récapitulatives des différentes missions de la ComUE, l'objectif étant que les établissements identifient l'organigramme, les enjeux, etc.

Certaines questions sont encore en suspens, telles que celles l'immobilier, les biens communs, l'appel pour les mobilités internationales, l'appel à projets « Amorçage » et le financement en cours de 12 projets, ainsi que la situation des personnels (agents en CDD par exemple). Il est d'autant plus difficile de répondre à ces questions que la date de dissolution de l'établissement et de reprise de l'activité par les deux universités n'est pas encore connue.
Les membres du Conseil d'administration seront dans l'obligation de se réunir au moins une fois : en effet, la dissolution de l'établissement devra être votée en séance du conseil d'administration. Le président informe les membres du CA qu'il fera en sorte que l'établissement soit prêt à l'automne pour sa dissolution ; mais cela ne signifie pas pour autant que l'État le sera.
Le président de la ComUE invite les présidents de l'Université Gustave Eiffel et de l'UPEC à présenter leurs avancées sur la future politique de site de Paris-Est.

Jean-Luc Dubois-Randé, Président de l'UPEC, affirme que le sujet de la reprise des personnels est prioritaire. Selon lui, le passage à la convention de coordination territoriale représente l'opportunité de mettre tout le monde sur le même plan et de créer une assemblée de membres pouvant fonctionner

avec des objectifs, comme celui de la formation doctorale ou celui du PUI. Plusieurs réunions ont été organisées en interne de l'université en vue de diffuser aux élus des éléments de structurations nouvelles.

Gilles Roussel, Président de l'université Gustave Eiffel, ajoute qu'un comité de pilotage, composé des vice-présidence, des directions de cabinet et des directions générales des services des universités, a été mis en place pour définir les sujets sur lesquels elles souhaitent travailler ensemble. Les universités ont exprimé la volonté de poursuivre le travail mené par la ComUE Paris-Est. Cette volonté politique a donné lieu à la rédaction d'un courrier qui a été envoyé aux établissements membres et associés. Ces établissements vont d'ailleurs devenir des partenaires de la convention.
Des groupes de travail ont été organisés avec un certain nombre d'acteurs.
Des décisions ont été prises, notamment celle selon laquelle l'université Gustave Eiffel devient le chef de file du PUI SEVille. Certains objets juridiques seront particulièrement complexes à traiter, notamment le volet de l'immobilier. Il existe aussi des sujets relatifs aux archives, aux politiques documentaires, etc. Par ailleurs, il est souhaité que les écoles doctorales soient préservées. Il n'est pas prévu de démanteler le fonctionnement actuel du DED et des ED, car disposer d'une communauté élargie garantit la qualité de ce qui peut être réalisé au niveau du collectif. Il s'avère également nécessaire de faire preuve de pragmatisme, par exemple, il est bien plus pertinent que les personnels installés sur le campus de l'UPEC travaillent à proximité de la RH de l'UPEC. Il s'agit là de rassurer les personnels
Aujourd'hui, les deux universités ne délivrent pas l'HDR. Il faudra donc faire une demande d'accréditation permettant aux universités de la délivrer. Ce diplôme présente d'ailleurs des modalités d'inscription compliquées. Le choix a été fait de permettre aux candidats de s'inscrire via le process actuel en vigueur pour ne pas bloquer le processus. Les inscriptions seront transférées par la suite aux universités.

En terme de méthode, le comité de pilotage traite les aspects politiques. Il devra régulièrement échanger avec les 2 écoles membres, les établissements associés, ainsi que les tutelles. Néanmoins, compte tenu de la situation actuelle de dissolution de l'Assemblée, les questions ne sont pas évidentes. La convention de coordination territoriale est un élément important, puisqu'elle doit fixer le cadre général de potentielles coopérations. Elle n'empêchera l'existence de conventions plus spécifiques en parallèle. Un travail doit être réalisé avec chacun, le but étant d'assurer la pérennité du fonctionnement actuel du collectif.

Bruno Polack (collège B) désire savoir si un arrêté de restructuration est envisagé, la situation étant particulièrement floue pour les personnels. Ce dispositif doit se prévoir assez tôt, puisqu'il n'est pas simple.
Jean-Luc Dubois-Randé indique que la mise en place d'un collège doctoral est envisagée. Il ressemblera à ce qui existe aujourd'hui et permettra que les choses soient *staffées* à l'identique. Il a été demandé aux RH de faire en sorte que ce soit fait le plus rapidement possible. Cependant, certains sujets s'avèrent très techniques. Un travail est réalisé à ce sujet avec la ComUE et il est espéré que des réponses soient obtenues le plus rapidement possible.
Gilles Roussel précise qu'il est envisagé que les personnels restent sur le lieu actuel d'activité, des déménagements ne sont pas prévus

Sabine Hermenault (Collège B) interroge les présidents des universités sur la méthode pour l'arbitrage de la reprise des personnels et si ces derniers seront consultés.
Concernant la répartition entre l'UPEC et l'université Gustave Eiffel, Gilles Roussel précise qu'un état des lieux devra être réalisé, ce qui n'est pas évident. Pour les agents sur place, il faudra leur proposer d'être rattaché à l'établissement le plus proche des personnels RH. Il conviendra également de tenir compte des cas particuliers. Les personnels de l'UPEC reviendront dans leur emploi et seront directement gérés par cette entité. L'étape visant à échanger avec chacun des personnels représente une phase complémentaire. Les universités et la ComUE reviendront vers les personnels lorsqu'un accord aura été trouvé concernant les modalités de reprise pour chacun des établissements. *In fine*, le personnel concerné sera décisionnaire.

Arnaud Le Ny (collège A) est d'avis que le cadre légal est parfois oublié. Il se dit surpris de cette décision et s'interroge sur les échanges ayant eu lieu avec la DGESIP ou le Ministère depuis la séance du Conseil d'administration du 12 mars et sur la manière dont les instances ont été consultées (CNESER). Selon lui, le Ministère n'a pas explicitement affirmé que toutes les ComUE ont vocation à être dissoutes.
Gilles Roussel considère que le président de la ComUE et son équipe font preuve d'exemplarité en matière de transparence quant aux informations transmises. Par ailleurs, le conseil d'administration d'Université Paris-Est sera consulté régulièrement au sujet de l'avancée des travaux. Lors des derniers conseils académiques et conseils d'administration de l'Université Gustave Eiffel, des séquences importantes ont été consacrées aux questions relatives à l'avenir de la ComUE.
Jean-Luc Dubois-Randé précise que la disparition des ComUE était une décision déjà connue. La DGESIP va dans le sens du discours de la Ministre qui a été tenu il y a plusieurs mois.
Gilles Roussel affirme que la disparition de la ComUE n'était pas souhaitée. Il convient de réfléchir à l'après ComUE expérimentale et pour cela, plusieurs pistes ont été envisagées à l'époque, notamment la coordination territoriale. Il était prévu que la ComUE évoluerait par rapport à sa forme actuelle, une sortie d'expérimentation s'avérait nécessaire. Il ne s'agit que d'une accélération du calendrier et d'une imposition d'une sortie de la ComUE expérimentale. Dans tous les cas, à l'issue de cette expérimentation, il aurait sans doute été nécessaire de se pencher sur la question de la coordination territoriale.

Arnaud Le Ny estime qu'il est important de ne pas sous-estimer le sentiment de maltraitance ressenti par le personnel de l'enseignement supérieur depuis plusieurs années et spécialement durant les six derniers mois.
Stéphane Jaffard (collège A) fait remarquer qu'il n'est pas possible de savoir qui sera en poste au Ministère dans les 15 prochains jours. Ces questions pourraient ne pas être une priorité pour le nouveau gouvernement et des questions peuvent être posées au vu de l'évolution annoncée du gouvernement. De plus, personne n'est réellement aujourd'hui en mesure de rassurer le personnel de la ComUE. Néanmoins, il convient de prendre un engagement ferme, celui de le défendre fermement. Pour finir, la coordination territoriale a été bénéfique, puisqu'elle a permis à l'Est parisien de se hisser au niveau des « poids lourds » de la région parisienne dans certains domaines. Perdre cette coordination scientifique ne serait pas sans conséquence.
Gilles Roussel pense qu'un travail est nécessaire malgré les changements au niveau du gouvernement et que le délai ayant été fixé à fin 2024 ne sera probablement pas respecté. S'il n'est pas possible d'assurer une transition dans de bonnes conditions, il sera nécessaire de signaler les difficultés rencontrées.
Jean-Luc Dubois-Randé ajoute qu'avec Bercy, la situation sera amenée à persister, quel que soit le gouvernement en place. En effet, une dette doit être remboursée. Il est donc impératif de faire preuve d'anticipation pour conserver cet argent, d'autant plus le personnel doit être stabilisé en priorité. Par ailleurs, le PUI est aujourd'hui un moteur très fort de ce qui peut être la coordination territoriale.

Éric Domain (Assistance Publique-Hôpitaux de Paris), questionne les présidents des universités sur les perspectives concernant la politique de site qu'ils souhaitent mettre en place et le modèle attendu pour la convention territoriale, le cadre juridique n'étant pas connu.
Jean-Luc Dubois-Randé informe les membres du Conseil d'administration que de nombreux éléments sont nouveaux, comme la mise en service de la ligne 15 qui modifiera les flux. De nombreuses actions peuvent être entreprises dans le domaine de l'innovation, de la santé, etc.
Gilles Roussel rappelle que la convention de coordination territoriale est issue de l'ordonnance qui régit les établissements publics expérimentaux dont les ComUE expérimentales. Par ailleurs, la coordination territoriale peut être considérée comme un outil pour organiser la politique de site. De plus, il existe déjà des conventions de coordination territoriale. Il s'avère nécessaire d'interroger les associés et les membres afin de savoir s'ils adhèrent à la politique commune de site. Il conviendra de définir le périmètre de cette instance, de réfléchir aux sujets sur lesquels cette instance doit être interrogée, l'objectif étant de maintenir un collectif, de collaborer sur un certain nombre de projets.

Nicolas Canivet, (Anses) souhaite que la dynamique soit maintenue, et que la politique de site aille au-delà d'une simple somme d'éléments territoriaux. La place de l'Anses dans la poursuite de cette dynamique dépendra des contours de la convention qui seront dressés. Un certain nombre de points de vigilance restent d'actualité, comme les sujets relatifs à l'inscription des doctorants portés par la ComUE pour les établissements associés. M. Canivet désire connaître la méthode envisagée pour le dialogue avec les établissements associés concernés, ainsi que les mesures qui seront mises en place pour la promotion de doctorants et doctorantes à venir.

Jean-Luc Dubois-Randé évoque le cas des écoles doctorales liées à la santé, qui seront localisées à l'UPEC. Actuellement, les doctorants doivent s'inscrire dans les établissements.
Bénédicte François est d'avis que pour le moment, les inscriptions devront se faire à Université Paris-Est. Lorsque la ComUE sera dissoute, il conviendra de procéder à une bascule vers les établissements.
Gilles Roussel fait référence à une organisation similaire avec l'ENSA-PB : les doctorants sont inscrits à l'Université Gustave Eiffel, mais les contrats doctoraux sont portés par la ComUE. À partir de la rentrée, la gestion des contrats devrait être reprise par l'Université Gustave Eiffel. Il conviendra de faire preuve de pragmatisme. La proposition formulée par Bénédicte François est envisageable. En cas de sujets importants, il existe probablement un établissement de rattachement principal et il sera possible d'organiser un rendez-vous.

Corinne Bélier (LRMH), souligne l'importance de l'ancrage territorial ainsi que de la politique de site pour favoriser le développement de perspectives et de projets de recherche. Ainsi, il est espéré que la dynamique territoriale commune soit poursuivie. Mme Belier est disponible pour participer au travail sur les conventions de coordination territoriale. Enfin, la dimension incitative que peuvent avoir les appels à projets « Amorçage » s'avère aussi importante. Ils permettent de démarrer, d'examiner et d'expérimenter une première recherche, qui peut éventuellement déboucher sur des dépôts de projets beaucoup plus amples.
Jean-Luc Dubois-Randé indique qu'il faudra prendre contact avec le rectorat afin d'avancer ensemble sur certains aspects qui sont particulièrement techniques et politiques.

Héléne Rouard (EFS) mentionne l'importance pour son établissement de s'associer à une communauté scientifique élargie. En effet, cela favorise le développement de nouveaux projets et l'association avec de nouveaux acteurs auxquels on ne pense pas forcément. De plus, il est nécessaire d'entreprendre des actions pour garder les étudiants dans les territoires une fois qu'ils ont été formés. Des difficultés sont rencontrées pour recruter du personnel.
Gilles Roussel considère que la ComUE expérimentale a été pensée pour que les associés soient davantage associés aux prises de décisions par rapport au modèle précédent. Leur participation doit aller au-delà d'une simple représentation au sein du Conseil d'administration. Les deux présidents sont convaincus que la richesse de la ComUE ne provient pas seulement des deux universités, mais aussi du collectif avec les établissements associés.

7. CALENDRIER DES INSTANCES 2024 DE LA COMUE UNIVERSITÉ PARIS-EST

Le président de la ComUE informe les membres du conseil d'administration que la date du 26 novembre 2024 a été fixée pour la prochaine séance du CA à titre conservatoire. Cette date pourra être modifiée en fonction des retours de la DGESIP sur le calendrier de la dissolution de l'établissement. Le calendrier des instances mentionne les autres instances de la ComUE (conseil de projets, conseil de la formation doctorale, etc.) qui se tiendront jusqu'en décembre 2024.

8. SYNTHÈSE DES CONVENTIONS DE LA COMUE UNIVERSITÉ PARIS-EST ENTRE FÉVRIER 2024 ET JUIN 2024

Le président de la ComUE reprend la liste des 19 conventions signées ou retournées à la ComUE depuis la tenue du dernier Conseil d'administration. Le document transmis aux membres du conseil

d’administration laisse apparaitre les montants, en recettes ou en dépenses, de chaque engagement. Certaines conventions courent jusqu’en 2025 : il conviendra donc de s’interroger sur la reprise de ces conventions et avenants par les universités.

9. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n’a été formulée.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 40.